



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-403

Ottawa, le 12 août 2005

Diverses entreprises

L'ensemble du Canada

Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de radiodiffusion énumérées à l'annexe de la présente décision, du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2006, aux modalités et conditions en vigueur dans les licences actuelles.
2. La décision publiée aujourd'hui ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de ces licences pourrait soulever. Les personnes intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à chaque licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>

Annexe à la décision de radiodiffusion CRTC 2005-403

Titulaire	Indicatif d'appel/nom du service, endroit, province
Entreprises de programmation de radio	
1311831 Ontario Limited	CKTR-FM North Bay (ON)
Fawcett Broadcasting Limited	CKDR Dryden (ON)
Astral Media Radio inc.	CHEY-FM Trois-Rivières (QC) CITE-FM Montréal (QC) CKSM Shawinigan (QC)
Réseaux radiophoniques	
Corus Premium Television Ltd.	Housecalls en provenance de CKNW New Westminster (C-B) Sportstalk en provenance de CKNW New Westminster (C-B) Home Discovery en provenance de CKNW New Westminster (C-B) Money Talks en provenance de CKNW New Westminster (C-B) The Stirling Faux Show en provenance de CKNW New Westminster (C-B)
Rogers Broadcasting Limited	ESPN Radio en provenance de CJCL Toronto (ON) Prime Time Sports en provenance de CJCL Toronto (ON)
Standard Radio Inc.	Émissions en provenance de CJAD Montréal (QC)